

## Statistiques sur le logement au Canada

# Expériences en matière de logement au Canada : les personnes philippines en 2016

par Jeff Randle, Zachary Thurston et Thierry Kubwimana

Date de diffusion : le 12 octobre 2022



Statistique  
Canada

Statistics  
Canada

Canada

---

## Comment obtenir d'autres renseignements

Pour toute demande de renseignements au sujet de ce produit ou sur l'ensemble des données et des services de Statistique Canada, visiter notre site Web à [www.statcan.gc.ca](http://www.statcan.gc.ca).

Vous pouvez également communiquer avec nous par :

**Courriel** à [infostats@statcan.gc.ca](mailto:infostats@statcan.gc.ca)

**Téléphone** entre 8 h 30 et 16 h 30 du lundi au vendredi aux numéros suivants :

- |   |                |
|---|----------------|
| • Service de renseignements statistiques                                    | 1-800-263-1136 |
| • Service national d'appareils de télécommunications pour les malentendants | 1-800-363-7629 |
| • Télécopieur   | 1-514-283-9350 |

## Normes de service à la clientèle

Statistique Canada s'engage à fournir à ses clients des services rapides, fiables et courtois. À cet égard, notre organisme s'est doté de normes de service à la clientèle que les employés observent. Pour obtenir une copie de ces normes de service, veuillez communiquer avec Statistique Canada au numéro sans frais 1-800-263-1136. Les normes de service sont aussi publiées sur le site [www.statcan.gc.ca](http://www.statcan.gc.ca) sous « Contactez-nous » > « [Normes de service à la clientèle](#) ».

## Note de reconnaissance

Le succès du système statistique du Canada repose sur un partenariat bien établi entre Statistique Canada et la population du Canada, les entreprises, les administrations et les autres organismes. Sans cette collaboration et cette bonne volonté, il serait impossible de produire des statistiques exactes et actuelles.

Publication autorisée par le ministre responsable de Statistique Canada

© Sa Majesté le Roi du chef du Canada, représenté par le ministre de l'Industrie 2022

Tous droits réservés. L'utilisation de la présente publication est assujettie aux modalités de l'[entente de licence ouverte](#) de Statistique Canada.

Une [version HTML](#) est aussi disponible.

*This publication is also available in English.*

---

## Expériences en matière de logement au Canada : les personnes philippines en 2016

La série de feuillets d'information *Expériences en matière de logement au Canada* vise à rendre compte de la diversité des situations vécues par les Canadiens au chapitre du logement.

Le présent feuillet d'information porte sur les personnes philippines qui vivent dans un logement privé. Les statistiques ci-dessous sont tirées du Recensement de 2016. Aux fins de l'analyse, les personnes philippines ont été identifiées en fonction de leur réponse à la question sur le groupe du recensement sur le groupe de population, laquelle sert notamment à recenser les personnes racisées, désignées comme population des minorités visibles dans la *Loi sur l'équité en matière d'emploi*<sup>1</sup>. Comme ce feuillet d'information porte sur les personnes philippines vivant dans un logement privé, les personnes vivant dans un logement collectif ne sont pas incluses dans les données<sup>2</sup>. D'autres feuillets d'information sont accessibles sur la [page de la série des Expériences en matière de logement au Canada](#).

Aux termes de la *Loi sur la stratégie nationale sur le logement* (2019), « le droit à un logement suffisant est un droit fondamental de la personne confirmé par le droit international ». Selon le droit international, un logement adéquat est un logement qui offre un mode d'occupation sûr, qui est abordable, qui est habitable, qui donne accès à l'infrastructure de base, qui est situé près de l'emploi, des services et des commodités, qui est accessible aux personnes de toutes capacités et qui est adapté sur le plan culturel.

Ce feuillet d'information porte sur l'expérience vécue par les personnes philippines vivant dans un logement privé, selon les indicateurs suivants recueillis et produits par Statistique Canada : statut de mode d'occupation de ménage, frais de logement, abordabilité du logement, taille convenable du logement, état du logement, besoins impérieux en matière de logement et situation des particuliers dans le ménage.

Même si ces indicateurs dans leur ensemble ne mesurent pas parfaitement le caractère adéquat du logement tel qu'il est défini dans le droit international, ils servent de données de substitution utiles à la compréhension des expériences en matière de logement de la population canadienne.

### Faits saillants du Recensement de 2016 : population philippine

Pourcentage de la population : 2,3 %

Âge moyen : 34 ans

Revenu médian des ménages<sup>1,2</sup> :  
88 000 \$

Pourcentage vivant dans la pauvreté<sup>3</sup> :  
12,6 %

Taux de chômage : 5,2 %

Pourcentage dans les régions rurales :  
2,2 %

Pourcentage d'immigrants : 72,1 %

1. L'appartenance à une minorité visible pour l'estimation du revenu médian des ménages en 2016 est déterminée en examinant les caractéristiques de la première personne dans le questionnaire qui paie les coûts du logement.
2. Pour le Recensement 2016, la période de référence est l'année civile 2015 pour toutes les variables de revenu.
3. Le statut de pauvreté est établi selon la mesure fondée sur un panier de consommation de 2018.

1. Ces réponses sont utilisées pour déterminer l'appartenance à une minorité visible pour chaque membre du ménage selon les [normes générales de Statistique Canada](#).

2. Un logement collectif désigne un logement de nature communautaire, institutionnelle ou commerciale. La majeure partie de la population au Canada réside dans des logements privés, mais une petite partie vit dans des logements collectifs comme des refuges, des terrains de camping, des hôpitaux, des établissements de soins infirmiers ou foyers pour personnes âgées, des établissements carcéraux, des maisons de chambres et pensions, et des hôtels ou des motels.

## Statut de mode d'occupation de ménage



Le statut de mode d'occupation de ménage indique si le ménage est propriétaire ou locataire de son logement privé<sup>3</sup>. La propriété du logement est un aspect important dans la société canadienne et peut influencer sur les résultats pour de nombreux indicateurs du logement. C'est pourquoi les ménages propriétaires et locataires sont souvent considérés séparément dans les analyses du logement. Dans de nombreux cas, les chercheurs poussent l'examen pour déterminer si les ménages dans des logements occupés par leur propriétaire ont des hypothèques sur leur logement et si les ménages locataires paient un loyer subventionné.

Selon les données du Recensement de 2016, les personnes philippines étaient moins susceptibles que la population dans son ensemble d'habiter dans un logement privé appartenant à un membre de leur ménage. Parmi les 780 125 personnes philippines au Canada, 63,7 % vivaient dans un logement privé appartenant à un membre de leur ménage, comparativement à 71,6 % de la population totale.

Les personnes philippines (36,3 %) étaient proportionnellement plus nombreuses à vivre dans un logement locatif que la population totale (26,6 %). Cependant, la proportion des personnes philippines (2,7 %) vivant dans un logement locatif subventionné était similaire à celle observée au sein de la population totale (3,3 %). Parmi les 282 815 personnes philippines qui vivaient dans un logement locatif, 20 795 (2,7 %) vivaient dans un logement subventionné et 262 020 (33,6 %), dans un logement non subventionné.

Parmi les 496 775 personnes philippines qui étaient propriétaires de leur logement ou qui vivaient avec le propriétaire de leur logement, 440 120 (56,4 %) vivaient dans un logement avec hypothèque et 56 655 (7,3 %), dans un logement sans hypothèque. Chez les personnes vivant dans un logement occupé par le propriétaire, les personnes philippines étaient moins susceptibles de vivre dans un logement sans hypothèque (7,3 %) que la population totale (23,3 %).

Tableau 1

### Statut de mode d'occupation des ménages pour les personnes philippines et la population totale vivant dans un logement privé, Canada, 2016

|   | Population philippine |              | Population totale |              |
|---|-----------------------|--------------|-------------------|--------------|
|   | chiffre               | pourcentage  | chiffre           | pourcentage  |
| <b>Total, statut de mode d'occupation</b> | <b>780 125</b>        | <b>100,0</b> | <b>34 460 065</b> | <b>100,0</b> |
| Propriétaire                              | 496 775               | 63,7         | 24 683 880        | 71,6         |
| Avec hypothèque                           | 440 120               | 56,4         | 16 670 675        | 48,4         |
| Sans hypothèque                           | 56 655                | 7,3          | 8 013 205         | 23,3         |
| Locataire                                 | 282 815               | 36,3         | 9 164 150         | 26,6         |
| Logement subventionné                     | 20 795                | 2,7          | 1 135 275         | 3,3          |
| Logement non subventionné                 | 262 020               | 33,6         | 8 028 875         | 23,3         |

**Note :** Le total des chiffres peut ne pas correspondre à 100 % en raison de l'arrondissement.  
**Source :** Recensement de la population, 2016.

## Frais de logement



Les frais de logement désignent les dépenses mensuelles liées au logement et payées par les ménages, y compris l'hypothèque ou le loyer. Pour les ménages propriétaires, les frais de logement englobent, s'il y a lieu, les paiements hypothécaires, l'impôt foncier et les charges de copropriété, ainsi que les coûts d'électricité, de chauffage, d'eau et des autres services municipaux. Pour les ménages locataires, les frais de logement comprennent, s'il y a lieu, le loyer et les coûts d'électricité, de chauffage, d'eau et des autres services municipaux.

3. On considère qu'un ménage possède son logement si ce dernier appartient à l'un des membres du ménage, même s'il continue de le payer (p. ex. si le logement est grevé d'une hypothèque ou d'une autre créance). On considère qu'un ménage loue son logement si aucun membre du ménage ne possède le logement. Un ménage est considéré comme louant son logement, même si ce dernier ne fait l'objet d'aucun loyer en espèces ou est loué à un loyer réduit, ou s'il fait partie d'une coopérative.

En 2016, les frais de logement médians payés par les ménages philippins (1 390 \$) au Canada étaient plus élevés que ceux payés par l'ensemble des ménages (1 020 \$)<sup>4</sup>.

Parmi les ménages vivant dans un logement occupé par le propriétaire, les ménages philippins avaient des frais de logement médians plus élevés que l'ensemble des ménages. Les frais de logement médians payés par les ménages philippins vivant dans un logement occupé par le propriétaire étaient de 1 780 \$, comparativement à 1 130 \$ pour l'ensemble des ménages. Pour les ménages philippins vivant dans un logement locatif, les frais de logement médians étaient de 1 070 \$, comparativement à 910 \$ pour l'ensemble des ménages.

Les frais de logement médians des ménages vivant dans un logement occupé par le propriétaire sont habituellement plus élevés lorsqu'il y a une hypothèque, car les coûts hypothécaires peuvent représenter une part importante des frais de logement mensuels. Parmi les ménages propriétaires ayant une hypothèque sur leur logement, les ménages philippins (1 900 \$) payaient davantage chaque mois en frais de logement médians que l'ensemble des ménages (1 620 \$). Quant aux ménages propriétaires sans hypothèque, les frais de logement médians des ménages philippins (560 \$) étaient comparables à ceux de l'ensemble des ménages (540 \$).

Les frais de logement médians payés par les ménages locataires varient généralement selon que le logement est subventionné ou non<sup>5</sup>. Parmi les ménages locataires vivant dans un logement subventionné, les ménages philippins (810 \$) avaient des frais de logement mensuels médians plus élevés que ceux de l'ensemble des ménages (524 \$). Les frais de logement médians des ménages philippins vivant dans un logement locatif non subventionné (1 100 \$) étaient également plus élevés que ceux de l'ensemble des ménages locataires d'un logement non subventionné (960 \$).

**Tableau 2**

**Frais de logement mensuels pour les ménages philippins et tous les ménages vivant dans un logement privé, Canada, 2016**

|   | Ménages philippins | Tous les ménages |
|---|--------------------|------------------|
|   | médiane (dollars)  |                  |
| <b>Total, frais de logement<sup>1</sup></b> | <b>1 390</b>       | <b>1 020</b>     |
| Propriétaire                                | 1 780              | 1 130            |
| Avec hypothèque                             | 1 900              | 1 620            |
| Sans hypothèque                             | 560                | 540              |
| Locataire                                   | 1 070              | 910              |
| Logement subventionné                       | 810                | 524              |
| Logement non subventionné                   | 1 100              | 960              |

1. Ménages propriétaires et locataires dans les logements privés non-agricoles et hors réserves.

Source: Recensement de la population, 2016.

## Abordabilité du logement



L'abordabilité du logement est calculée à l'aide du rapport des frais de logement au revenu, qui fait référence à la proportion du revenu total moyen que les ménages consacrent aux frais de logement. On dit qu'un ménage a un logement abordable s'il consacre moins de 30 % de son revenu total aux frais de logement<sup>6</sup>.

Selon les résultats du Recensement de 2016, les personnes philippines étaient plus susceptibles de vivre au sein d'un ménage qui consacrait plus de 30 % de son revenu total au logement : 114 495 personnes philippines (14,7 %) vivaient au sein d'un ménage qui consacrait plus de 30 % de son revenu total au logement, comparativement à 20,0 % des personnes au sein de la population dans son ensemble.

Parmi les personnes vivant dans un logement occupé par le propriétaire, les personnes philippines (12,7 %) étaient moins susceptibles de vivre dans un logement inhabitable que les membres de la population totale (14,7 %). C'était

4. Le terme « ménages philippins » désigne les ménages où la première personne désignée dans le questionnaire qui assume les coûts du logement est philippine.

5. Le terme « logement subventionné » indique si un ménage locataire habite dans un logement subventionné. Les logements subventionnés (ou à loyer indexé) incluent les logements dont le loyer est déterminé en fonction du revenu, les logements sociaux, les logements sans but lucratif, les habitations à loyer modique, les programmes gouvernementaux d'aide au logement, les suppléments au loyer et les allocations de logement.

6. En 1986, la Société canadienne d'hypothèques et de logement et les provinces ont convenu d'utiliser le seuil de 30 % pour mesurer l'abordabilité, dans le but de définir le besoin en matière de logements sociaux. L'accord a été conclu dans le cadre du développement des programmes de logements sociaux fédéraux et provinciaux. Les recherches sur l'abordabilité du logement dans les territoires se basent souvent sur ce même seuil.

également le cas pour les personnes vivant dans un logement locatif : le pourcentage de personnes philippines vivant dans un logement inabordable (18,3 %) était plus faible que celui observé pour la population totale (34,5 %).

Au sein de la population vivant dans un logement occupé par le propriétaire, le pourcentage de personnes habitant dans un logement inabordable différait selon la présence ou non d'une hypothèque sur le logement. Les personnes philippines vivant dans un logement ayant une hypothèque (14,0 %) étaient moins susceptibles d'habiter dans un logement inabordable que l'ensemble de la population vivant dans un logement avec hypothèque (19,6 %). Quant aux personnes vivant dans un logement sans hypothèque occupé par le propriétaire, les personnes philippines (2,6 %) étaient moins susceptibles de vivre dans un logement inabordable que l'ensemble de la population (4,4 %).

Parmi les locataires d'un logement subventionné, les personnes philippines étaient moins susceptibles de vivre dans un logement inabordable que l'ensemble de la population (21,4 % par rapport à 32,3 %). C'était aussi le cas pour les locataires d'un logement non subventionné : 18,0 % des personnes philippines vivaient dans un logement inabordable comparativement à 34,8 % de l'ensemble de la population.

**Tableau 3**  
**Logements inabordables pour les personnes philippines et la population totale vivant dans un logement privé, Canada, 2016**

|  | Population philippine |              | Population totale |              |
|--|-----------------------|--------------|-------------------|--------------|
|  | chiffre               | pourcentage  | chiffre           | pourcentage  |
| <b>Total, ratio des frais de logement et du revenu<sup>1</sup></b> | <b>778 715</b>        | <b>100,0</b> | <b>33 642 820</b> | <b>100,0</b> |
| Consacre plus de 30 % de son revenu aux frais de logement          | 114 495               | 14,7         | 6 742 050         | 20,0         |
| Propriétaire   | 62 945                | 12,7         | 3 605 535         | 14,7         |
| Avec hypothèque  | 61 460                | 14,0         | 3 257 230         | 19,6         |
| Sans hypothèque  | 1 485                 | 2,6          | 348 300           | 4,4          |
| Locataire  | 51 550                | 18,3         | 3 136 520         | 34,5         |
| Logement subventionné  | 4 435                 | 21,4         | 361 270           | 32,3         |
| Logement non subventionné  | 47 120                | 18,0         | 2 775 245         | 34,8         |

1. Toutes personnes en ménages propriétaires et locataires ayant un revenu de ménage total supérieur à zéro dans des logements privés non-agricoles et hors réserves.  
Source: Recensement de la population, 2016.

## Taille convenable du logement



La taille convenable du logement indique si un ménage privé vit dans des locaux de taille convenable selon la Norme nationale d'occupation (NNO), à savoir si le logement comporte suffisamment de chambres à coucher pour la taille et la composition du ménage. L'indicateur sert à évaluer le nombre de chambres à coucher requis pour un ménage, compte tenu de l'âge et du sexe des membres du ménage, ainsi que des relations entre eux.

Selon les données du Recensement de 2016, les personnes philippines étaient plus de trois fois plus susceptibles que l'ensemble de la population de vivre dans un logement de taille non convenable, ce qui signifie que le nombre de chambres à coucher dans le logement était insuffisant pour combler les besoins du ménage selon la Norme nationale d'occupation. En 2016, 233 015 personnes philippines (29,9 %) vivaient dans un logement de taille non convenable, comparativement à 8,9 % de l'ensemble de la population.

Parmi les personnes vivant dans un logement locatif, les personnes philippines (47,3 %) étaient plus de deux fois plus susceptibles d'habiter dans un logement de taille non convenable que l'ensemble de la population (17,8 %). Pour les personnes vivant dans un logement occupé par le propriétaire, le pourcentage de personnes philippines vivant dans un logement de taille non convenable (20,0 %) était près de quatre fois plus élevé que celui de la population totale (5,4 %).

Toujours parmi les personnes vivant au sein d'un logement locatif, le pourcentage de personnes vivant dans un logement de taille non convenable était plus élevé parmi les personnes philippines qu'au sein de la population totale, et ce, que leur logement soit subventionné ou non. Parmi les locataires d'un logement subventionné, un écart de 20,8 points de pourcentage a été observé entre les personnes philippines (40,0 %) habitant dans un logement de taille non convenable et la population totale (19,2 %) dans une telle situation. Quant aux locataires d'un logement

non subventionné, il y avait un écart de 30,2 points de pourcentage entre les personnes philippines (47,8 %) qui vivaient dans un logement de taille non convenable et la population totale (17,6 %).

Parmi les personnes vivant dans un logement occupé par le propriétaire, lorsque la situation est examinée selon la présence d'une hypothèque, les personnes philippines vivant dans un logement avec hypothèque (21,0 %), tout comme celles vivant dans un logement sans hypothèque (12,4 %) étaient plus susceptibles d'habiter dans un logement de taille non convenable que leurs homologues au sein de la population générale (6,4 % et 3,4 %, respectivement).

**Tableau 4**  
**Taille convenable du logement pour les personnes philippines et la population totale vivant dans un logement privé, Canada, 2016**

|   | Population philippine |              | Population totale |              |
|---|-----------------------|--------------|-------------------|--------------|
|   | chiffre               | pourcentage  | chiffre           | pourcentage  |
| <b>Total, taille convenable du logement</b> | <b>780 125</b>        | <b>100,0</b> | <b>34 460 065</b> | <b>100,0</b> |
| Taille non convenable                       | 233 015               | 29,9         | 3 081 315         | 8,9          |
| Propriétaire                                | 99 365                | 20,0         | 1 335 345         | 5,4          |
| Avec hypothèque                             | 92 305                | 21,0         | 1 062 985         | 6,4          |
| Sans hypothèque                             | 7 015                 | 12,4         | 272 365           | 3,4          |
| Locataire                                   | 133 650               | 47,3         | 1 631 845         | 17,8         |
| Logement subventionné                       | 8 320                 | 40,0         | 218 130           | 19,2         |
| Logement non subventionné                   | 125 330               | 47,8         | 1 413 720         | 17,6         |

Source: Recensement de la population, 2016.

## État du logement



Les données sur l'état du logement permettent de donner un aperçu de l'habitabilité du logement. Les logements peuvent être classés en trois groupes selon leur état : entretien régulier requis seulement, réparations mineures requises et réparations majeures requises. Les logements nécessitant des réparations majeures sont considérés comme inadéquats. Parmi les exemples de logement nécessitant des réparations majeures figurent ceux dont la plomberie ou le câblage électrique est défectueux et ceux qui ont besoin de réparations structurelles des murs, des planchers ou des plafonds.

Selon les données du Recensement de 2016, les personnes philippines (4,6 %) étaient moins susceptibles de vivre dans un logement privé nécessitant des réparations majeures que l'ensemble de la population (6,7 %).

Chez les personnes vivant dans un logement occupé par le propriétaire, le pourcentage de personnes philippines (4,4 %) dont le logement nécessitait des réparations majeures était inférieur à celui de la population totale (5,5 %). Il en allait de même pour les personnes philippines vivant dans un logement locatif (5,0 %), qui étaient moins susceptibles de vivre dans un logement des réparations majeures que l'ensemble de la population (8,8 %).

Parmi les personnes philippines dont le logement était occupé par leur propriétaire, les membres de ménages ayant une hypothèque sur leur logement (4,3 %) étaient moins susceptibles de vivre dans un logement ayant besoin de réparations majeures que les membres n'ayant pas d'hypothèque sur leur logement (5,3 %). C'était le contraire pour l'ensemble de la population : les membres de ménages ayant une hypothèque (5,7 %) étaient plus susceptibles d'habiter dans un logement nécessitant des réparations majeures que ceux n'ayant pas d'hypothèque (4,9 %).

Enfin, parmi les personnes philippines membres d'un ménage locataire, 6,1 % de ceux vivant dans un logement subventionné et 4,9 % de ceux vivant dans un logement non subventionné habitaient dans un logement nécessitant des réparations majeures. Ces pourcentages sont inférieurs à ceux enregistrés pour l'ensemble de la population : 11,6 % des locataires d'un logement subventionné et 8,4 % des locataires d'un logement non subventionné habitaient dans un logement nécessitant des réparations majeures.

**Tableau 5**  
**État du logement des personnes philippines et de la population totale vivant dans un logement privé, Canada, 2016**

|   | Population philippine |              | Population totale |              |
|---|-----------------------|--------------|-------------------|--------------|
|   | chiffre               | pourcentage  | chiffre           | pourcentage  |
| <b>Total, état du logement</b>                | <b>780 130</b>        | <b>100,0</b> | <b>34 460 065</b> | <b>100,0</b> |
| Logement nécessitant des réparations majeures | 36 040                | 4,6          | 2 298 760         | 6,7          |
| Propriétaire                                  | 21 825                | 4,4          | 1 351 740         | 5,5          |
| Avec hypothèque                               | 18 820                | 4,3          | 956 105           | 5,7          |
| Sans hypothèque                               | 2 975                 | 5,3          | 395 640           | 4,9          |
| Locataire                                     | 14 210                | 5,0          | 807 125           | 8,8          |
| Logement subventionné                         | 1 260                 | 6,1          | 131 670           | 11,6         |
| Logement non subventionné                     | 12 925                | 4,9          | 675 460           | 8,4          |

Source: Recensement de la population, 2016.

## Besoins impérieux en matière de logement



Les besoins impérieux en matière de logement touchent plusieurs éléments des droits de la personne en ce qui concerne l'habitation d'un logement adéquat. Ces droits concernent notamment la satisfaction des besoins du ménage sur le plan de l'abordabilité, de la taille convenable et de l'état du logement, ainsi que la disponibilité d'un logement locatif abordable si ces besoins ne sont pas comblés. On dit d'un ménage qu'il éprouve des besoins impérieux en matière de logement si ce dernier n'est pas conforme à au moins l'une des normes d'acceptabilité (abordabilité, taille et état) et si 30 % du revenu total avant impôt du ménage est insuffisant pour lui permettre de payer le loyer médian d'un logement similaire acceptable (répondant aux trois normes d'occupation) situé dans sa collectivité.

Selon les données du Recensement de 2016, les personnes philippines (9,4 %) étaient moins susceptibles que l'ensemble de la population (10,6 %) de vivre dans un ménage ayant des besoins impérieux en matière de logement.

Les personnes philippines vivant dans un logement occupé par le propriétaire (3,5 %) avaient des besoins impérieux en matière de logement à un taux moins élevé que celui pour la population totale (5,4 %). Il en allait de même pour les personnes vivant dans un logement locatif : la proportion de personnes philippines vivant dans un logement locatif et ayant des besoins impérieux en matière de logement était de 19,9 %, comparativement à 25,3 % pour l'ensemble de la population.

Parmi les personnes vivant dans un logement occupé par le propriétaire, l'incidence des besoins impérieux en matière de logement était plus faible pour les personnes philippines que pour l'ensemble de la population, et ce, qu'elles aient une hypothèque sur leur logement (3,4 % par rapport à 6,0 %) ou non (3,8 % par rapport à 4,3 %).

De même, parmi les ménages locataires, le taux de personnes ayant des besoins impérieux en matière de logement variait selon que leur logement était subventionné au non. Chez les personnes vivant dans un logement subventionné, les personnes philippines (29,3 %) étaient moins susceptibles d'avoir des besoins impérieux en matière de logement que l'ensemble de la population (39,9 %).

**Tableau 6**  
**Besoins impérieux en matière de logement des personnes philippines et de la population totale vivant dans un logement privé, Canada, 2016**

|  | Population philippine |              | Population totale |              |
|--|-----------------------|--------------|-------------------|--------------|
|  | chiffre               | pourcentage  | chiffre           | pourcentage  |
| <b>Total, besoins impérieux en matière de logement<sup>1</sup></b> | <b>771 805</b>        | <b>100,0</b> | <b>32 803 125</b> | <b>100,0</b> |
| Ayant des besoins impérieux en matière de logement                 | 72 425                | 9,4          | 3 492 080         | 10,6         |
| Propriétaire   | 17 095                | 3,5          | 1 307 620         | 5,4          |
| Avec hypothèque  | 14 975                | 3,4          | 971 150           | 6,0          |
| Sans hypothèque  | 2 115                 | 3,8          | 336 470           | 4,3          |
| Locataire  | 55 335                | 19,9         | 2 184 455         | 25,3         |
| Logement subventionné  | 5 960                 | 29,3         | 433 190           | 39,9         |
| Logement non subventionné  | 49 375                | 19,2         | 1 751 265         | 23,2         |

1. Seules les personnes en ménages non-agricoles, hors réserves et propriétaires ou locataires dont le revenu total est supérieur à zéro et le ratio des frais de logement et du revenu est inférieur à 100% sont évaluées pour « besoin impérieux en matière de logement ».

Source: Recensement de la population, 2016.



## Expériences en matière de logement des hommes et des femmes philippines

En 1995, le gouvernement du Canada s'est engagé à utiliser l'analyse comparative entre les sexes plus (ACS+) pour faire avancer l'égalité entre les sexes au Canada, dans le cadre de la ratification de la [Déclaration du Programme d'action de Beijing](#) des Nations Unies.

Le principe de l'égalité entre les sexes est inscrit dans la *Charte canadienne des droits et libertés*, laquelle fait partie intégrante de la Constitution du Canada. Ce principe implique que toutes les personnes (femme, homme et personnes de diverses identités de genre) sont libres de participer à toutes les sphères de la vie canadienne et ainsi de contribuer à l'édification d'une société ouverte et démocratique.

L'ACS+ est un processus analytique qui sert à évaluer les répercussions potentielles des politiques, des programmes ou des initiatives sur les femmes, les hommes et les personnes de diverses identités de genre. Le signe « plus » dans ACS+ ne se limite pas aux différences entre les personnes fondées sur le genre. Chaque personne présente de multiples facteurs identitaires qui se recoupent et contribuent à faire d'elle ce qu'elle est. L'ACS+ examine de nombreux autres facteurs identitaires comme la race, l'origine ethnique, le statut d'immigrant, la religion, l'âge, la présence d'incapacités de nature physique ou mentale, et la façon dont leur interaction influence la manière dont les gens ressentent les politiques et les initiatives gouvernementales.

Les données présentées ci-dessous mettent en relief les différences dans les expériences en matière de logement des hommes philippines et des femmes philippines. Comparativement aux hommes philippines, les femmes étaient plus susceptibles de vivre dans un logement inabordable et d'avoir des besoins impérieux en matière de logement.

**Tableau 7**

### Indicateurs de logements pour les hommes et les femmes philippines, Canada, 2016

|   | Hommes philippines | Femmes philippines |
|---|--------------------|--------------------|
|   | pourcentage        |                    |
| Dans un logement occupé par le propriétaire   | 64,0               | 63,6               |
| Dans un ménage ayant consacré plus de 30 % de son revenu total au logement <sup>1</sup> | 13,9               | 15,3               |
| Dans un logement de taille non convenable   | 30,6               | 29,3               |
| Dans un logement nécessitant des réparations majeures                                   | 4,5                | 4,5                |
| Ayant des besoins impérieux en matière de logement <sup>2</sup>                         | 8,7                | 9,9                |

1. Toutes personnes en ménages propriétaires et locataires ayant un revenu de ménage total supérieur à zéro dans des logements privés non-agricoles et hors réserves.

2. Seules les personnes en ménages non-agricoles, hors réserves et propriétaires ou locataires dont le revenu total est supérieur à zéro et le ratio des frais de logement et du revenu est inférieur à 100% sont évaluées pour « besoin impérieux en matière de logement ».

Source: Recensement de la population, 2016.

Vous trouverez de plus amples renseignements sur l'ACS+ sur la page Web [Femmes et égalité des genres Canada du gouvernement du Canada](#).

Vous trouverez de plus amples renseignements sur les expériences en matière de logement d'autres sous-populations, ventilés selon les groupes d'âge et le genre, le statut d'immigrant, les groupes de population désignés comme minorités visibles, les populations autochtones et d'autres groupes dans les feuillets d'information supplémentaires diffusés sur la page de la série [Expériences en matière de logement au Canada](#). De plus, d'autres produits de données qui mettent davantage l'accent sur une analyse intersectionnelle de l'ACS+ relativement aux expériences en matière de logement seront diffusés sur la page de la série [Expériences en matière de logement au Canada](#) à mesure qu'ils seront disponibles.

## Situation des particuliers dans le ménage



La situation des particuliers dans le ménage indique si une personne vit avec une ou plusieurs autres personnes et, le cas échéant, si elle est apparentée à cette personne ou à ces personnes. Les ménages peuvent être différenciés selon qu'il s'agit de ménages avec famille de recensement et de ménages sans famille de recensement. Les ménages avec famille de recensement comprennent au moins une famille de recensement<sup>7</sup>. Les ménages sans famille de recensement comprennent une personne vivant seule ou un groupe de deux personnes ou plus qui vivent ensemble, mais qui ne forment pas une famille de recensement (par exemple, des colocataires).

Selon les données du Recensement de 2016, 78,3 % des personnes philippines étaient membres d'un ménage comptant une famille de recensement, un taux inférieur à celui de l'ensemble de la population (79,6 %). Les personnes philippines dont le ménage compte une seule famille de recensement étaient plus susceptibles de vivre au sein d'une famille comptant un couple avec enfants (59,0 %) qu'une famille sans enfants (10,4 %). Il en allait de même pour la population totale : 45,7 % de la population vivait dans un ménage comptant une seule famille de recensement avec enfants et 22,5 %, dans un ménage sans enfants. Les personnes philippines (8,8 %) étaient moins susceptibles de faire partie d'un ménage monoparental que l'ensemble de la population (11,3 %).

Le fait de vivre dans un ménage sans famille de recensement était moins courant chez les personnes philippines (7,4 %) qu'au sein de la population totale (15,4 %). Cela s'explique par le fait que seule une petite proportion de personnes philippines vivaient seules (3,2 %). En comparaison, au sein de la population totale, 11,5 % des personnes faisant partie d'un ménage privé au Canada vivaient seules.

**Tableau 8**

**Situation des particuliers dans le ménage pour les personnes philippines et la population totale vivant dans un logement privé, Canada, 2018**

|  | Population philippine |              | Population totale |              |
|--|-----------------------|--------------|-------------------|--------------|
|  | chiffre               | pourcentage  | chiffre           | pourcentage  |
| <b>Total, type de ménage</b>                                   | <b>780 130</b>        | <b>100,0</b> | <b>34 460 065</b> | <b>100,0</b> |
| Ménage comptant une seule famille de recensement <sup>1</sup>  | 610 750               | 78,3         | 27 414 900        | 79,6         |
| Couple sans enfants  | 81 405                | 10,4         | 7 761 355         | 22,5         |
| Couple avec enfants  | 460 430               | 59,0         | 15 754 465        | 45,7         |
| Famille monoparentale  | 68 920                | 8,8          | 3 899 085         | 11,3         |
| Ménage comptant plusieurs familles de recensement <sup>1</sup> | 111 800               | 14,3         | 1 746 110         | 5,1          |
| Ménage sans famille de recensement                             | 57 580                | 7,4          | 5 299 050         | 15,4         |
| Ménage composé d'une seule personne                            | 24 920                | 3,2          | 3 967 770         | 11,5         |
| Ménage composé de deux personnes ou plus                       | 32 655                | 4,2          | 1 331 280         | 3,9          |

1. Les ménages comptant une seule famille de recensement et les ménages comptant plusieurs familles de recensement peuvent comprendre des personnes additionnelles qui n'appartiennent pas à une famille de recensement.

**Note:** Le total des chiffres peut ne pas correspondre à 100 % en raison de l'arrondissement.

**Source:** Recensement de la population, 2016.

7. La famille de recensement est définie comme suit : un couple marié et les enfants, le cas échéant, du couple et/ou de l'un ou l'autre des conjoints; un couple en union libre et les enfants, le cas échéant, du couple et/ou de l'un ou l'autre des conjoints; ou un parent dans une famille monoparentale, peu importe son état matrimonial, habitant avec au moins un enfant dans le même logement et cet ou ces enfants. Tous les membres d'une famille de recensement particulière habitent le même logement. Les enfants peuvent être des enfants biologiques ou adoptés, peu importe leur âge ou leur état matrimonial, du moment qu'ils habitent dans le logement sans leur propre conjoint marié, conjoint de fait ou enfant. Les petits enfants habitant avec leurs grand-parents, alors qu'aucun des parents n'est présent, constituent également une famille de recensement.

## Au sujet des données

Les estimations présentées dans ce feuillet d'information sont tirées du Recensement de la population de 2016. Pour obtenir de plus amples renseignements détaillés sur l'un ou l'autre des indicateurs dans ce feuillet d'information, veuillez consulter la page d'accueil du [Recensement de la population](#).

Les données du Recensement de la population sur le logement sont recueillies à partir du questionnaire détaillé, dont l'échantillon provient d'une base de sondage sur les logements privés au Canada. Comme l'enquête-échantillon provient de ménages privés, les données des personnes vivant dans les types de logements suivants n'ont pas été recueillies :

- les représentants officiels des pays étrangers qui vivent au Canada et leur famille;
- les membres d'ordres religieux et d'autres groupes vivant en communauté;
- les membres des Forces armées canadiennes vivant dans une base militaire;
- les personnes vivant dans une résidence pour personnes âgées;
- les personnes vivant à temps plein dans un établissement institutionnel (p. ex., les détenus des pénitenciers et les malades chroniques vivant dans un hôpital ou un établissement de soins infirmiers);
- les personnes vivant dans un autre type de logement collectif (p. ex., un refuge, un terrain de camping ou un hôtel).